

EMMANUEL GARESIUS
@garesius

Analyse

Drogue, taxes et brevets: la facture des idées reçues

Les économistes sont «institutionnellement ignorants», dans le sens où «ils ne sont guère curieux du monde qu'ils tentent d'expliquer», avance Deirdre McCloskey, dans *Les péchés secrets de la science économique* (Edition Markus Haller, 2017). Ce défaut ne peut nullement être attribué à Fabrice Houzé, l'auteur de *La facture des idées reçues* (Edition Odile Jacob, 2017). Le trader français, ingénieur de formation, dénonce les œillères idéologiques de droite et de gauche et décortique les chiffres mieux que quiconque.

Quelques petits exemples? La taxe à 75% des socialistes français a rapporté à peine 300 millions d'euros, alors que l'augmentation de la concurrence par l'attribution d'une licence mobile à Free a réduit la facture télécom de 3 milliards d'euros. L'évasion fiscale représente un manque à gagner de seulement 0,4% du PIB de nos voisins, mais la dépense publique est de 57% du PIB.

La gauche s'attaque aux 1% les plus riches de la planète. Mais un smicard français fait partie des 7% les plus riches. La lutte contre la drogue coûte 600 millions d'euros par an pour le seul cannabis, sans résultat mesurable. La légaliser en ferait une activité génératrice d'emplois et de recettes fiscales, à son avis. Le consommateur se rabat sur l'alcool, la cigarette, les antidépresseurs et la télévision. Pourtant l'alcool est plus dangereux pour la santé que le cannabis.

L'auteur propose une vaste réforme de la fiscalité: suppression de l'impôt sur la fortune et des impôts fixes (sur les salaires, sur les véhicules de société, la taxe télécom), les droits de mutation, et les subventions des énergies renouvelables. Par contre, il veut taxer la consommation de viande, la dette et l'investissement en immobilier locatif.

A priori, rien ne devrait rapprocher l'historienne transgenre et ce trader français. D'autant que la première a déjà publié une longue liste d'ouvrages qui font autorité, notamment sur la révolution industrielle, alors que le second publie ici son premier livre. Le plaisir du lecteur est égal dans les deux cas.

Dans l'abondance des gâchis qu'il dénonce, il est des sujets sur lesquels Fabrice Houzé revient plus avec insistance. Celui des brevets par exemple, en tant que frein coûteux à l'innovation, reprenant ici la thèse d'Elon Musk, le créateur de la Tesla. «Le brevet prouve avant tout la débrouillardise juridique de son auteur», selon l'ingénieur. «La meilleure façon de protéger une innovation n'est pas de la breveter, mais de l'utiliser et de l'améliorer sans cesse», propose-t-il. Le coût de ce gâchis est évalué à 120 milliards d'euros dans le monde. Shakespeare et Goethe ont d'ailleurs fait fortune avec des œuvres largement reproduites sans rémunération pour leurs auteurs.

Le critère clé de Fabrice Houzé est le rapport qualité-prix. Ce qui l'amène à condamner les mesures écologiques comme l'aide au développement, l'interdiction du cannabis et le refus du libre-échange. Les attaques partent dans tous les sens. Mais au moins, à chaque offensive contre un impôt mal ciblé ou une loi qui produit l'effet inverse de l'objectif poursuivi, il répond à la question du combien. «La quantification n'est pas un péché», explique Deirdre McCloskey.

Les économistes en général sont critiqués pour leur abus des mathématiques. Mais ces dernières n'ont pas grand-chose à voir avec les chiffres à proprement parler. Deirdre McCloskey explique que la statistique répond de manière inductive à la question «combien?», les mathématiques, de manière déductive, au «pourquoi?» et souvent à celle du «si». En ce sens, l'économie reprend l'approche mathématique sans trop se soucier du combien, critique l'historienne. Les mathématiques sont une «vertu», pour Deirdre McCloskey, mais si elles ne sont pas pondérées par d'autres vertus, elles deviennent «l'œuvre du diable».

L'auteur regrette que les économistes considèrent les êtres humains «comme des machines à calculer ayant pour seuls objectifs la Prudence, le Prix, le Profit, la Propriété et le Pouvoir – les variables P». Le coupable est aisé à désigner. Il s'agit du professeur Paul Samuelson (1915-2009) et de son concept de maximisation de l'utilité. Deirdre McCloskey préfère Adam Smith. Pour ce dernier, la prudence est «enchâssée dans les autres vertus, notamment la tempérance et la justice». Il n'y a pas que la variable P dans la vie. Trop d'économistes omettent la variable S (sociabilité, scrupules, sacré). Fabrice Houzé évite heureusement ce type de piège. De fait, c'est un ingénieur de formation et non un économiste. ■

François Fillon face aux «gauchistes»

J'étais encore récemment à Londres auprès d'Anglais qui, bien que «portés à gauche», jugeaient ainsi une France qu'ils connaissent bien. A leurs yeux, il n'existe aucune ambiguïté. Ils estiment à peine devoir forcer le trait pour constater que la France figure parmi les derniers pays «communistes» de la planète. La répartition y est restreinte pour aider des personnes en difficulté, certes, mais aussi pour multiplier une frange de population qui sait fort bien profiter du système et qui en abuse.

Pendant ce temps-là, le chef d'entreprise français, lui, est matraqué. Dernièrement, certains d'entre eux, qui consacrent pourtant 60 heures par semaine à tenter de développer leur structure, m'affirmaient qu'après avoir dû payer le RSI (le Régime social des indépendants, cette charge exubérante qui pèse sur les entreprises françaises), ils n'avaient pas été en mesure de partir en vacances l'été dernier. Malheureusement, ils ne sont pas les seuls...

A bien y réfléchir, le système économique français est un échec. Un Etat numéro un mondial en matière d'impôts et de charges, telle la France, devrait être riche avec des caisses de retraite pleines. Or, l'Etat français est en quasi-faillite et ses caisses de retraite sont vides.

Pour les entreprises et les chefs d'entreprise qui ne cessent de payer en France en sachant fort bien que leur large contribution ne leur sera pas «rendue» plus tard, le constat est souvent amer.

Deux solutions s'offrent alors à eux: faire faillite sur place ou partir. La Suisse est alors l'une des destinations favorites pour ceux qui osent réussir quelque chose en France!

Une politique suicidaire

Par idéologie gauchisante et étroite d'esprit, une partie des Français ne se rend pas compte, ou ne veut pas prendre conscience que, dans une mondialisation où nombre de pays tentent d'attirer vers eux les entreprises avec une fiscalité faible et un droit du travail allégé, une telle politique est un suicide. En effet, un chef d'entreprise sera toujours obligé de répercuter dans les prix des produits qu'il vend le plus des charges et des impôts qu'on lui fait payer, et s'il a des concurrents à l'international, le chef d'entreprise français est tôt ou tard confronté à la nécessité de délocaliser ou de faire faillite.

Nietzsche avait raison, lui qui fut sans doute le plus grand philosophe de tous les temps: «Les peuples ne savent apprendre et ne peuvent apprendre... que par la souffrance et dans la souffrance.»

En effet, après trente ans d'une telle politique, la France a connu une forte désindustrialisation et un chômage de masse, de faibles salaires, une grande précarité et un pouvoir d'achat souvent médiocre. Les mentalités commencent donc à évoluer. Il est certain aujourd'hui pour moi, qui connais très bien ce pays pour y être né, que la France amorce un

tournant libéral admettant l'évidence qu'en réduisant les charges et les impôts qui pèsent sur les entreprises tout en facilitant le licenciement (nécessaire et logique en cas de problème), la prospérité pourrait revenir... comme ailleurs.

«A bien y réfléchir, le système économique français est un échec.»

Le phénomène est clair, puisqu'en mai prochain les Français vont voter pour la présidentielle, et caricatural, car pour la première fois, deux candidats libéraux se démarquent: à gauche, Emmanuel Macron de la «gauche Rothschild», et à droite, François Fillon.

Ce dernier a du charisme, plus de poigne que Nicolas Sarkozy dont il fut le premier ministre, et ose aujourd'hui revendiquer une nécessité libérale qui le rend très populaire. Lorsqu'il était à la tête du gouvernement, il osa affirmer qu'il gérait «un pays en faillite»,

une vérité qui exaspéra un pays «rose», qui était donc nécessairement «en fleurs»... Pourtant, son constat était réel, mais en politique, certaines vérités ne sont pas toujours bonnes à dire.

En plus de sa volonté d'une politique libérale, François Fillon est aussi un adepte, à juste titre, de la Realpolitik. Pour lui, Vladimir Poutine et Bachar el-Assad sont, certes, hautement critiquables, mais ils figurent parmi les rares à combattre Daech et les terroristes islamiques qui constituent l'ennemi numéro un à abattre. Dès lors, il convient de consentir à une forme d'alliance avec eux.

Un Churchill français?

En son temps, Winston Churchill fut confronté aux deux personnages détestables qu'étaient Adolf Hitler et Joseph Staline. Cependant, ayant considéré à juste titre qu'Hitler était l'ennemi suprême, Churchill fit alliance avec Staline pour abattre les nazis et y parvint.

François Fillon sera-t-il le Churchill français, apôtre de l'économie prospère et pragmatique en matière de relations internationales? Nous le saurons bientôt, s'il emporte l'élection présidentielle au printemps prochain et si la France retrouve l'aura qu'elle a perdue. ■

DIDIER MAURIN FONDATEUR ET DIRECTEUR DE KATLEYA
GESTION SA

L'entretien des enfants: une égalité en théorie, une utopie en pratique?

A compter du 1er janvier 2017, les méthodes de fixation de la contribution d'entretien des enfants ont subi un changement notable que ceux-ci soient nés de parents mariés ou non mariés. Et c'est bien là tout le problème.

Jusqu'à présent, au moment de la séparation, la distinction était faite au niveau de la contribution d'entretien entre époux qui n'existaient pas pour les parents non mariés. Le parent ayant obtenu la garde, par jugement ou convention, ne pouvait prétendre qu'à une contribution à l'entretien des enfants.

Lors du calcul de la contribution d'entretien en faveur des enfants, il y avait une double inégalité de traitement lorsqu'un parent avait réduit son taux d'activité pour s'occuper des enfants.

D'une part, un tel parent, s'il était marié, pouvait prétendre au moment d'une séparation à une contribution à son propre entretien, ce que le parent non marié ne pouvait faire. D'autre part, la perte de gain du parent non marié ayant réduit son taux d'activité n'était pas prise en compte tandis que les frais de garde (crèche ou maman de jour) étaient retenus dans les charges des enfants, avec pour corollaire que les contributions d'entretien pour les enfants gardés par des tiers étaient plus élevées que pour les enfants pris en charge par l'un des parents personnellement.

La «contribution de prise en charge»

Ce sont ces inégalités que le législateur a voulu rectifier en insérant dans le Code civil un alinéa 2 à l'art. 285 qui prévoit que «la contribution d'entretien sert aussi à garantir la prise en charge de l'enfant par les parents et les tiers», instaurant ainsi une «contribution de prise en charge». Alors comment

déterminer le montant de la «contribution de prise en charge» lorsque le parent gardien ne fait pas appel à un tiers mais s'occupe personnellement des enfants? Malgré le fait qu'aucune méthode ne soit définie, deux ont été relevées par les milieux consultés lors de la révision législative, soit celle des coûts d'opportunité et celle des coûts du marché.

La première consiste à évaluer le temps consacré à la prise en charge des enfants en termes de perte de gain. En fonction des qualifications professionnelles du parent gardien, des variations importantes du montant de cette contribution seraient observées et dans certains cas impossibles à faire supporter au parent débiteur. Cette méthode ne devrait donc rester que théorique.

La seconde permettrait de prendre en compte le coût théorique d'une prise en charge par un tiers selon les prix du marché.

Cela implique donc inévitablement la détermination précise du temps que le parent gardien passe à prendre en charge ses enfants en dehors des week-ends et des vacances pendant lesquels il en a la garde et des jours fériés. Une fois ce temps délimité, une valorisation monétaire devra être effectuée, laquelle pourrait facilement être attaquée sous l'angle de l'arbitraire. Cette méthode, bien que plus réaliste que la première, reste donc encore inadaptée.

Dés lors, le Conseil fédéral a recommandé d'écarter ces méthodes et de partir du principe qu'il faut garantir au parent qui assure la prise en charge de l'enfant qu'il puisse, économiquement parlant, «subvenir à ses besoins tout en s'occupant de l'enfant». En d'autres termes, cela consiste à octroyer indirectement à un parent non marié une contribution à son

entretien puisque ses frais de subsistance devront faire partie des charges de l'enfant et donc être supportés par le parent débiteur de la contribution d'entretien en faveur de l'enfant.

L'idée est en soit bonne. Cependant, ces mêmes règles s'appliqueront également aux parents mariés qui se séparent avec, par conséquent, une contribution de prise en charge retenue à double, soit dans le calcul de la contribution d'entretien des enfants et dans le cadre de la contribution d'entretien entre époux.

Un objectif d'inégalité voué à l'échec

Au final, l'égalité de traitement des parents mariés et non mariés vouée par le législateur semble être vouée à l'échec avant même l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions.

Points positifs toutefois, les contributions d'entretien en faveur des enfants devraient être augmentées dans la plupart des cas et, afin de mettre tous les enfants sur un pied d'égalité, celles qui ont déjà été fixées par convention approuvée ou dans un jugement antérieur au 1er janvier 2017 pourront être modifiées par le juge.

Pour l'heure toutefois, nul ne sait comment les tribunaux appliqueront ces dispositions. Tant les avocats que les magistrats devront donc faire preuve d'imagination afin de déterminer une méthode généralisable permettant d'aboutir à une réelle équité entre parents mariés et non mariés. ■

VÉRONIQUE HULMAN AVOCATE
CHEZ BOREL & BARBEY